



## Règles d'accès 2024 aux conditions préférentielles portuaires 2025



Régates championnat 2024	Régates Phare	Eligibilité 25%	Eligibilité 20%	Eligibilité 15%	Eligibilité 10%	Régates
La Tramontana Cup	x	x	x	x	x	1
La Solo Leucatoise	x	x	x	x	x	2
Une femme, un homme, un bateau		x	x	x	x	3
Les 50 milles en duo de Leucate	x	x	x	x	x	4
La Coupe SNSM	Trophée d'Eté	x	x	x		5 et 6
Les 6 heures de Leucate						
Le Trophée de la Ville de Leucate	x	x	x	x	x	7
Le Trophée Henri de Monfreid			x	x	x	8

Régates extérieures 2024	Régates Extérieures	Eligibilité 25%	Eligibilité 20%	Eligibilité 15%	Eligibilité 10%	Régates
Les régates du championnat Occitanie SOLO-DUO	x	x	x	x	x	Cf. calendrier Ligue Occitanie
Challenge d'hiver Canet	x	x	x	x	x	Cf. calendrier YCCR
Les 50 milles de l'Aude	x	x	x	x	x	Cf. calendrier GYC
Les Voiles d'Occitanie	x	x	x	x	x	Pentecôte
Escalagde	x	x	x	x	x	Cf. calendrier SORAC
Chaque régates du Trophée du Parc Marin	x	x	x	x	x	Cf. calendrier TPM
La Coupe de l'Aude	x	x	x	x	x	Cf. calendrier CNNP
Championnats régionaux, nationaux et internationaux de séries	x	x	x	x	x	

**Rappel de l'article 4 de la convention tarifaire YCPL-Port de LEUCATE :** Seules les régates inscrites au calendrier de la Fédération Française de voile sont prises en compte. Les bateaux doivent satisfaire aux règles de la Fédération Française de voile notamment en ce qui concerne la possession et la validité d'un certificat de jauge. Pour être pris en compte les bateaux doivent avoir été "classés" à toutes les courses de la régates c'est à dire ayant pris le départ et ayant terminé toutes les courses sans avoir abandonné pour quelque cause que ce soit ou être disqualifié au sens des règles de la Fédération Française de voile. En d'autres termes, un bateau DNS, DNF ou OCS à une seule course de la régates rend le bateau inéligible au bonus. Pour les Trophées, si une des 2 courses est annulée pour raison météo le Trophée est calculé sur la régates courue et est pris en compte dans le tableau ci dessus

**10% de remise sur l'abonnement annuel si vous participez à 6 régates minimum, incluant la possibilité de participation à des régates extérieures figurant dans ce tableau.**

**15% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année si vous participez à 7 régates minimum, incluant obligatoirement : - les 2 régates d'été ou 2 régates phares - et 1 régates extérieure.**

**20% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année si vous participez à 8 régates minimum, incluant obligatoirement : - les 2 régates d'été ou 2 régates phares - et 2 régates extérieures**

**25% de remise sur l'abonnement annuel et 50% sur les manutentions toute l'année si vous participez à 8 régates minimum, incluant obligatoirement 3 régates phares et 3 régates extérieures.**